



**Ville de Lausanne**

Municipalité

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1001 Lausanne

Lausanne, le 8 février 2024

### **Ouverture de l'antenne de l'Espace de consommation sécurisé**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité souhaite vous informer que le projet pilote d'antenne de l'Espace de consommation sécurisé (ECS), située dans le passage sous l'immeuble Riponne 10, ouvrira début mai.

Après une période de mise à l'enquête et de traitement d'oppositions, les travaux vont prochainement démarrer. Dans le même temps, la Fondation ABS poursuit le recrutement de l'équipe qui gèrera l'antenne. Nous organiserons à votre attention une visite de ce lieu quelques jours avant son ouverture, afin que vous puissiez découvrir son fonctionnement et rencontrer l'équipe.

Ce lieu, encadré par une équipe professionnelle, se composera d'une zone d'accueil, d'espaces de consommation offrant de bonnes conditions d'hygiène, et d'une salle qui accueillera les personnes après l'acte de consommation pour qu'elles puissent se reposer.

L'antenne sera ouverte le lundi et le mardi de 15h30 à 21h30 et du mercredi au samedi de 7h à 12h30 et de 15h30 à 21h30. Par ailleurs, la voie de circulation sous l'immeuble sera piétonnisée afin de créer une zone d'accueil et assurer la sécurité des usagères et usagers.

Pour rappel, cette antenne est un projet pilote qui fera l'objet d'une évaluation par Unisanté. De son côté, l'Observatoire de la sécurité et des discriminations de la Ville avec l'institut BASS ont formé des groupes de discussion composés d'habitantes et habitants, ainsi que de commerçantes et commerçants. Ils ont pour objectif de suivre l'évolution de la qualité de vie dans le quartier. L'évaluation de ce projet pilote vous sera présentée dans le cadre d'un préavis.

L'antenne de l'ECS s'inscrit dans un ensemble de mesures d'ores et déjà mises en place par la Municipalité et ses partenaires, qui ont pour but d'apporter une réponse à la

consommation de substances psychoactives et ses conséquences dans l'espace public. Une situation qui touche le voisinage, les commerces, ainsi que l'ensemble de la population, et dont l'amélioration nécessaire s'inscrit dans la durée.

Les mesures déjà en vigueur :

- depuis le printemps 2023, la Municipalité a renforcé les programmes de « petits jobs » proposés par la Fondation Mère Sofia et l'association SYSTMD, qui mobilisent les consommatrices et consommateurs dans le ramassage des déchets liés aux consommations dans les WC et dans l'espace public, dans une logique de responsabilisation citoyenne ;
- dès la rentrée de septembre 2023, la nouvelle équipe sociale de rue de la Ville, identifiable avec sa veste rouge, est présente plus de 40 heures par semaine, en journée et lors des marchés, dans les secteurs Riponne/Tunnel notamment. Elle a pour mission d'accompagner les personnes en situation de consommation vers les prestations existantes et prévenir les incivilités ;
- la Police municipale est également impliquée dans cette démarche ; la nouvelle équipe sociale de rue travaille en étroite collaboration avec elle. Elle a renforcé sa présence avec l'intensification du nombre de patrouilles à pied en uniforme dans le centre-ville, même durant la plage horaire de 23h à 7h. Par ailleurs, la police poursuit sa mission de lutte contre le trafic et la vente de produits stupéfiants avec la création d'une nouvelle task force.

Des informations sur l'ECS, son antenne, ainsi que les mesures en vigueur, sont disponibles sur le site internet [www.lausanne.ch/ecs](http://www.lausanne.ch/ecs). Il est également possible de s'abonner à une lettre d'information et de s'inscrire à des visites de l'ECS du Vallon.

Avec ces mesures complémentaires, la Municipalité vise à la fois l'amélioration de la santé des personnes en situation de consommation, ainsi que l'amélioration de la situation dans l'espace public, au profit de l'ensemble de la population.

Un courrier postal reprenant les informations de cette communication a été envoyé ce jour au voisinage, ainsi qu'aux commerces situés à proximité.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

